

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA SANGSUE.

JOURNAL CRITIQUE ET SATIRIQUE.

Vol. 1.

Québec, 14 Septembre.

No. 1.

LE CHOIX D'UNE FEMME. IL EST ABSOLUMENT DEFENDU AUX FEMMES DE LIRE CECI.

Me voilà enfin décidé à me marier. Toutes mes mesures sont prises : ménage monté, tables, chaises, lits, ustensiles divers, tout est prêt, il ne me reste plus qu'à trouver la personne qui devra partager mes destinées. "Peste, me dites vous, vous n'avez pas fait le pire encore, savez vous que c'est beaucoup que le choix et l'acceptation d'une moitié pour former "un bon tout." Hélas c'est peut-être trop vrai, ce que vous me dites là ; voyez si ma position n'est pas des plus difficiles ; vous savez combien de sacrifices il m'a fallu faire pour amasser le peu que j'ai ; je voudrais aujourd'hui faire partager mon aisance à une tendre personne que j'appellerais en jetant sur elle un regard de tendresse : mon petit cœur, mon petit ange. Oh que ça serait beau, que je serais heureux ! Que je jouirais en la voyant heureuse, oui ! Mais ne voilà-t-il pas que mes nombreux amis, ayant eu vent de la chose, et soit par amitié pour moi, soit par jalousie, accourent chez moi tout effarés, et me disent en me serrant la main et d'une voix émue : "Mais quoi, comment, tu veux te marier toi, tu'es donc las d'être heureux ; ne vas pas faire une pareille imprudence, des millions de personnes et des millions de deniers s'y sont perdus." Vous m'effrayez, mes chers amis, depuis quand le mariage n'apporte-t-il pas le bonheur, depuis quand est-il si dangereux. Somme nous donc toujours sur des gouffres béants ? Je voudrais que vous eussiez entendu toute les raisons qu'ils m'ont données à l'appui de leur assertion. Franchement lecteurs, j'ai fini par commencer à les croire. La nuit apporte conseil ; de fait j'en ai passé plusieurs, et de bien agitées, et j'ai décidé que j'avais à m'assurer par moi-même de l'exactitude des faits. Il y a déjà quelque temps que je suis à l'œuvre, et plus je vais, plus j'entre dans un labyrinthe d'incertitude. C'est à y perdre cent fois la tête. Le seul moyen de ne pas m'égarer complètement, a été de faire quelques haltes, et de coucher par écrit une partie des connaissances importantes que j'ai recueillies.

C'est pour vous, jeunes lecteurs, de mon âge, pour que vous profitiez de mes pénibles travaux, que je veux vous entretenir de cette époque si difficile du mariage. Nous allons ensemble parcourir les auteurs, et examiner les sujets si variés qui s'offrent à nous.

Procédons catégoriquement. D'abord, qu'est ce que le mariage. Je

pourrais vous donner mille définitions, mais je vous délie, après avoir consulté tous les maris, d'en trouver une plus juste que la suivante : "Le mariage est une société que vous contractez avec une personne pour aller droit à la mort." N'est-ce pas, c'est effrayant, c'est terrible, nous jouons malheur. Écoutez les anciens, et vous allez voir si j'ai raison.

Cheremou, il y a bien des siècles, disait. "Le jour où l'on enterre sa femme, vaut mieux que celui où on l'épouse," et vous le savez il s'y entendait celui-là.

Antiphane a dit : "Marié, lui, moi qui l'avait laissé si bien portant."

Enboulos, dans sa Chysilla, s'écrie : "Malheur, malheur à celui qui se marie le second ; le premier je ne le maudis pas : il ignorait, je pense à quoi il s'exposait ; mais le second avait pu entendre dire à l'autre quel fleau c'est qu'une femme."

J'arrête ici un instant pour y revenir bientôt. Je le vois, vous voulez plus de détails sur le mariage, je veux bien vous en donner, mais n'allez pas croire, que je sois capable de résumer tous les livres dans quelques lignes. Je viens de vous définir le mariage dans ses résultats, je vais vous le définir dans son principe : "c'est l'acte d'un homme qui épouse une femme telle qu'elle est, pour en jouir, ou souffrir suivant le cas." C'est bien ici, que vous allez comprendre l'embarras, dans lequel je me trouve. Puisque le mariage est l'acte de prendre une femme, il faut d'abord savoir ce que c'est qu'une femme, et en second lieu il nous faudra voir quelles sont les femmes dont on peut jouir, et quelles sont celles qui nous font souffrir. C'est ce que nous ferons, lecteurs, dans nos prochains numéros. Le tout se couronnera de réflexions, dont nul honnête homme ne se peut passer, et qui nous conduiront à la solution de ce grand problème, écueil de tous les mathématiciens : le BONHEUR est-il possible ici-bas ? Avant de vous laisser, cependant lecteurs, je dois vous dire un dernier mot pour cette fois : croyez bien que j'accomplis un acte de dévouement, en essayant de vous faire connaître la femme, car Diderot a dit avec raison : "Celui qui devine les femmes, est leur implacable ennemi."

(à continuer.)

Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux ce qui suit :

Les faits qui ont donné lieu à ce procès se sont passés au séminaire de la Chapelle, près Orléans, établissement placé, comme on sait, sous la haute direction de Mgr. Dupanloup.

Deux élèves jouaient ensemble dans la cour du séminaire : c'étaient le jeune duc de Valentinois, fils du prince de Monaco, et Max de Caffarelli. Celui-ci avait pris le mouchoir et la clef de la chambre du jeune duc et s'enfuit. Le duc de Valentinois se mit à la poursuite de son ami ; ne pouvant l'atteindre, il pris une pierre et la lui lança, mais si malheureusement, hélas qu'elle alla atteindre à l'œil gauche, non pas le jeune Caffarelli, mais M. Yvonneau, qui était en visite au séminaire, et qui en ce moment traversait la cour.

Cette blessure aurait eu les conséquences les plus déplorables. La pierre ainsi lancée a ouvert la sclérotique et la cornée ; l'iris et la choroïde ont fait hernie dans la plaie et déformé la pupille, ce qui aurait amené la perte de l'œil gauche et un tel affaiblissement de l'œil droit que tout travail est devenu presque impossible à M. Yvonneau.

Une épistémologie, confiée par le tribunal à M. M. Tardieu, Boyt de l'Oury et Liebreicht, aboutit à un rapport dont la conclusion était celle-ci :

L'effet de la blessure, a été de rendre définitive une infirmité préexistante, mais qui eût pu être guérie.

M. Yvonneau réclamait une indemnité de 15,000 fr., plus une rente viagère de 6,000 fr.

Le prince de Monaco a fait donnet à M. Yvonneau 2,000 fr., mais il résiste à la demande en dommages-intérêts qui révèle, selon lui, un but de spéculation.

M. Lachaud soutenait la demande de M. Yvonneau. Voici une des lettres dont il a donné lecture ; elle était adressée par le jeune duc à son involontaire victime.

Mon cher abbé,

Depuis trop longtemps déjà j'ai négligé et devoir que m'imposait la triste position dans laquelle ma maladresse vous a mis ; j'aurais dû, depuis longtemps, m'adresser à vous-même pour avoir de vos nouvelles ; je ne l'ai pas fait, et c'est un grand tort que j'ai eu, mais le paresse d'écrire est un si vilain défaut !

J'espère que vous ne m'en voudrez pas de m'être fait attendre ; il faut mettre cette négligence sur le compte d'une grande répugnance pour l'écriture et non pas en être à des sentiments mauvais de ma part.

J'espère que je saurai réparer à l'avenir les torts qui auraient pu me faire prendre pour ce que, grâce à Dieu, je n'ai jamais été, c'est-à-dire sans cœur.

Vous êtes maintenant entre les mains d'un homme qui ne négligera rien pour votre guérison ; je le connais depuis longtemps de près, et d'ailleurs, sa réputation européenne est un hommage qui surpasse toutes les autres.

C'est donc avec beaucoup de confiance de l'avenir et un grand regret du passé que je vous serre la main en vous priant d'agréer l'expression de mes sentiments affectueux et de ma considération distinguée.

STÉPHAN DE MONACO.

Il a été donné lecture d'une autre lettre, émanée des directeurs du séminaire et qui, en même temps que des consolations spirituelles contient l'expression de la doctrine qui veut qu'on rapporte tout à Dieu et qu'on le laisse même des calamités qu'il nous envoie :

Bjoi, 12 janvier 1866.

MON CHER AMI,

Je fais des vœux bien sincères pour votre guérison. J'ose l'espérer, puisque l'oculiste trouve du mieux. S'il en devait être autrement, il faudrait voir là un trait de la Providence qui trancherait la question de votre vocation de manière à vous enlever là-dessus toute inquiétude, sinon tout regret, car la volonté de Dieu serait manifeste ; et, après tout, que pouvons nous désirer de mieux qu'elle ? Repassez souvent dans votre esprit le "Pater" et les chapitres 15 et 17 du livre III de "l'Imitation." Vous y trouverez direction, consolation et force. Les autres conséquences possibles qui découleraient de cette solution seraient des croix que Dieu vous ouvrirait pour votre sanctifier et vous sauver, ce qui est votre grand intérêt.

J'espère que l'on comprendra à Monaco la nécessité de faire les choses d'une manière convenable.

Recommandez bien cette affaire, comme toutes les autres à la sainte Vierge.

Votre tout dévoué en N. S.

Et. de S.

Ces conseils et ces consolations n'avaient rien d'incompatible avec la demande judiciaire.

M. Plocque se présente pour le prince de Monaco et propose en son nom une somme de 8,000 francs.

Le tribunal a condamné le prince de Monaco à payer à Yvonneau la somme de 10,000 fr. en sus de celle de 2,000 fr. par lui donnée.

Le condamné en outre à fournir le capital nécessaire pour le service d'une rente annuelle et viagère de 1,200 fr. en 3 0/10.

QUÉBEC.

SAMEDI, 14 SEPTEMBRE, 1867.

Nous publions aujourd'hui le premier numéro de la SANGSUE. Ce petit journal, humble effort de notre plume ; qui pourra sans doute piquer aussi adroitement que Mesdames "la Guêpe" et "La Lance" si "la Guêpe" Reine des Tons doit par son titre de noblesse commander le respect et l'obéissance ; si "La Lance" par son titre commandant aussi le respect : LA SANGSUE a également droit de se faire respecter car, si on lui manque de respect, elle saura bien se faire respecter en sucant le sang de ceux qui l'auraient corrompu, elle ne manquera pas non plus ; le sexe qui portera des bretelles en caoutchouc d'une grosseur convenable, ou celle qui porteront des tocques ou chignons artificiels, d'une grosseur démesurée etc., etc.

La "Sangsue" se fanlilera partout, elle saura se rendre invisible lorsqu'il sera nécessaire, elle saura bien s'intr-

uire dans tous les petits comités ou se trament très souvent des complots de corruptions et d'injustices. Elle saura bien mettre au jour toutes les per-sonnes qui passent pour des citoyens, et qui se servent du masque de l'hypocrisie pour mieux tromper le monde, elle mettra au jour leurs promenades nocturnes et leurs courses vagabondes, enfin elle sera juste, et saura dicerner le mal d'avec le bien ; et le bien d'avec le mal.

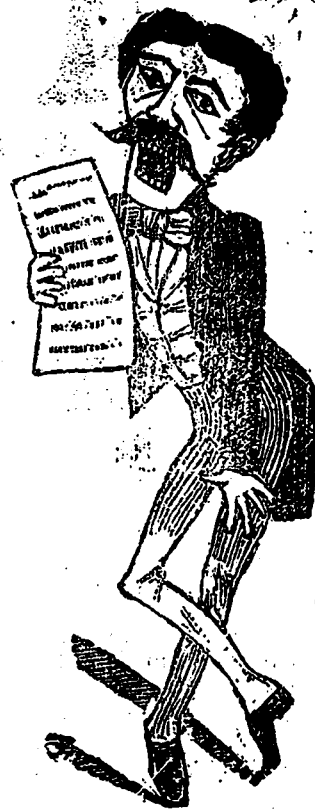
La Sangsue paraîtra tous les semaines, le prix est de quatre sous, elle sera en vente chez M. Elzéar Vincent Libraire rue et faubourg St. Jean. Toute correspondance ou journaux devront être adressés franco à l'éditeur de la "SANGSUE," No. 7, rue Richelieu Faubourg St. Jean.

Les Courses de la Cavalerie

Les lecteurs verront par l'annonce sur notre feuille que les courses de la Cavalerie de Québec doivent avoir lieu le 24 du courant, si le temps le permet, sous le patronage du colonel Forsyth et des officiers de l'escadron.



La vignette ci-dessus représente l'enseigne Elzéar Gauvreau, le futur Aide-de-camp de Son Excellence le lieutenant Gouverneur de la Province de Québec. On nous assure que la nomination de M. Arthur Taschereau n'est que temporaire. Son Excellence en appointant M. Gauvreau à ce poste important a voulu récompenser ce monsieur des services éminents qu'il a rendu au 9^e bataillon et surtout au camp de Laprairie où il s'est si bien distingué lorsqu'il était à table.



M. Napoléon L. — pratiquant un "Ave Maria" pour la fête de Ste. Cécile.

Nous avons beaucoup d'articles et de correspondances que nous sommes forcés de remettre à notre prochain numéro faute d'espace.



M. Provost sortant de fonction le vase à la main.

M. Provost commis, s'étant introduit dans la chambre à coucher de son patron sans permission pour donner un libre cours à la nature, mais malheureusement il avait à peine fini que son patron entra dans la chambre, et ayant surpris le jeune imprudent sur le fait il l'envoya nettoyer le contenu du vase, ce qui n'était pas très agréable pour le jeune dandin.



La Vignette ci-dessus vous représente le dessin du monument que les amis de M. Ignace Fortier doivent faire élever en son honneur, comme relique électorales, et récompense de ses travaux et afin de pouvoir faire inscrire en lettre d'or les noms de sa fameuse liste de ses 1400 Signateurs.

Nos remerciements à M. P. Architecte pour l'envoi de ce dessin.

Correspondance.

"Castigat ridendo Mores."

Madame la Sangue,

C'est avec joie que je vois renaître à Québec un journal critique et satirique ; en effet il est grand temps que quelques esprits éclairés et persuasifs prennent la plume contre ces être épouvantables par leur sottises, leur malice, leur courses vagabondes, leur hypocrisie, enfin tout ce qui fait aujourd'hui de notre bonne ville de Québec, un foyer d'éternels ennuis.

Vous n'oublierez pas, sans doute, Madame, de dire à ces messieurs leur conduite passée ; toutes les bêtises qu'ils commettent journellement, et la voie qu'ils doivent suivre à l'avenir vous mettrez chacun d'eux à l'ordre, vous voilerez la figure de ceux qui se sont ou se seront deshonorés aux yeux du public, enfin pour donner plus de force et d'expression à votre langage, vous les représenterez au moyen de vignettes ; et les citoyens de Québec vous... vous... béniront.

En châtiant les mœurs, corrigeant les abus, dans de justes limites, vous vous attacherez une foule d'abonnés, et l'estime de ceux qui seront l'objet de vos remarques.

Je demeure,

Madame,

Votre dévoué coopérateur.

" ARGENTARI. "

Les Regattes.

Nous attirons l'attention des amateurs du "Sport" sur les courses aux chaloupes, qui doivent avoir lieu aujourd'hui.

Le point du départ sera comme les années précédentes au quai des commissaires ;

On a augmenté cette année la distance, les conquérants devront détourner

à bonée de l'île Madame : Les "Yacht" suivant prendront part à la course : la Mouette, appartenant à l'hon. F. Évan-turel ; le Jacques Cartier, appartenant à l'hon. Jean E. Gingras ; le Blackhawk, appartenant à M. Gibb ; et plusieurs autres concurrents de cette ville et d'ailleurs.

On nous promet une brillante fête : il y aura un vapeur à la disposition des touristes. Les dames sont respectueusement invitées à prendre part à cette fête.

Le "Canadien" dit que quelques dames ont eut la bonne idée de faire, de leurs mains un magnifique pavillon, que l'une d'elles présentera au vainqueur comme "Champion Flag."

Le prix de la victoire sera une coupe en argent de la valeur de \$50 que l'on a fait ciseler en Angleterre.



Lecteurs connaissez vous M. Roy, corroyeur, le célèbre M. Roy qui vient de faire l'acquisition d'un cheval et voiture ! Il ne lui reste plus pour être heureux qu'une chère moitié dont il promet faire le bonheur, c'est pourquoi il nous prie de bien vouloir le représenter aussi fidèlement que possible afin qu'il soit avantageusement connu du beau sexe car il a encore plusieurs portes à frapper.

Courses au Trot.

Les courses au trot ont eu lieu le premier jour, jeudi, le 12 tel qu'annoncé ; Mr. St. Auand a remporté la première bourse qui était de quinze piastres. La seconde était aussi de quinze piastres, a été remporté par M. Bureau.

La troisième qui était de vingt piastres fut remporté par M. Blouin.

En conséquence du mauvais temps la course de vendredi n'a pu avoir lieu, elle a été remise à lundi, le 16 septembre comme on peut le voir par l'annonce, plusieurs indiens prendront part à la course à pied.



Courses au Trot.

Des courses au trot auront lieu sur L'HIPPODROME ST. CHARLES,

LUNDI,

Le 16 Septembre,

A 1 heure P. M. (si le temps le permet.)

1er. course.—Une bourse de \$15 ouverte à tous chevaux de 4 ans & dans 5 sous harnais.

2me. course.—Une bourse de \$15 ouverte à tous chevaux qui n'ont jamais été traînés, & dans 5 sous harnais.

3me. course.—Une bourse de \$20 ouverte à tous chevaux 2 mille répétés & dans 3 sous harnais.

Courses à pied.

Course d'un mille pour une bourse de \$5, ouverte à tout hommes amateurs de courses.

Le tout se terminera par un cochon qui sera lancé sur la trac, quiconque l'attrapera par la queue dans l'espace de 30 minutes en sera le propriétaire.

Conditions : les concurrents devront se conformer aux règlements de l'hippodrome St. Charles. Tout entré devront être fait avant le 14 courant à 9 heures P. M., à l'hôtel de M. E. Marois, rue St. Valier. Dans tous les cas trois d'entré et non moins de deux pour le départ.

Entré 10 par cent sur chaque bourse.

AUGUSTIN FAGUY,

Président,

F. AUGER,

Trésorier.

Compagnie des Steamers de Québec

ET DES
Ports du Golf.



Ligne de la Malle Royale entre
Québec et Pictou, N. B.

LE STEAMER
"GASPÉ,"

CAPT. BERNIER,

Laissera le Quai des Commis-
saires,

MARDI PROCHAIN.

Le DIX Septembre, à QUATRE heures P. M.,
pour PICTOU, arrêtant à la

POINTE AUX PERES,
GASPÉ,

PRRCE,

MIRAMICHI,

NEWCASTLE et

SHEDIAC,

Pour le retour il laissera Pictou Mardi le
DIX SEPT, à 5 heures p. m.

Le Gaspé se trouve en connexion à Shédine
avec le steamer pour l'Île du Prince Edouard,
et F et N A R R. pour St. Jean, N. B., et à
Pictou avec R R pour Halifax.

Le "Gaspé" est un steamer en fer à hélice
de première classe, et a des accommodements
pour plus de cinquante passagers de chambre.

Des billets pour le retour, à des taux réduits.

Pour fret et passage s'adresser à

W. MOORE,

Gérant.

Place du Marché Champlain.

Québec, Treize Septembre, 67.



H. DROLET,
BIJOUTIER,

No. 12, Rue St. Jean,

Fabrique et répare les Bijoux en cheveux et
en or et se charge aussi de l'horlogerie.

Tous les bijoux de fantaisie à réparer sont
mis tous les soirs dans un coffre de sûreté.

H. DROLET.

Québec, Quatorze Septembre, 67.



BUREAU DE SON EXCELLENCE.

LE

Lieutenant Gouverneur

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC,

18 juillet 1867.

SON EXCELLENCE le Lieutenant Gouver-
neur de la Province de Québec, recevra
les personnes qui désireront le voir pour
affaires, les MARDI et JEUDI de chaque
semaine de 11 heures A. M. à 1 heure, et de
2 heures à 4 heures P. M., jusqu'à nouvelle
ordre.

ARTHUR TASCHEREAU.

A. D. O.



TITRE DE CHAMPION.

DU

ST. LAURENT,

UNE GRANDE COURSE A LA VOILE

Ouverte à tous venants, aura lieu

S A M E D I,

Le 14 du courant,

DE Québec à faire le tour de la Bouée
de l'Île Madame et revenir, pour une
COUPE (estimé à \$200.) présentée par
le QUÉREC YACHT CLUB, courue d'après
les règlements du club ci-dessus et aux con-
ditions suivantes, savoir: Qu'elle sera gagnée
deux années de suite pour en obtenir la pro-
priété.

Les propriétaires de chaloupes à voile sont
invités à prendre part à la course ci-dessus

Les entrées pourront être faites aux Salles
du Club, Temperance Hall, rue St. François,
Samedi soir, le 9 du courant, et aussi au bureau
de MM. DAWÉ & JARVIS, vis-à-vis la Bourse
rue Arthur, jusqu'à jeudi, le 12 du courant.

Taux d'entrée \$2.00.

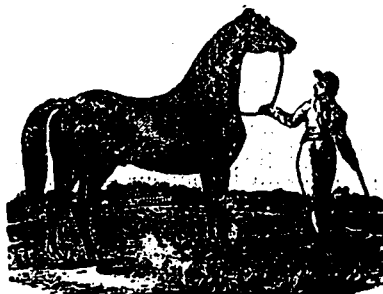
Des copies imprimées des règlements du
Club seront fournies à ceux qui se présenteront
pour concourir.

Par ordre,

JOHN SHAW,

Secrétaire Trésorier.

Québec, 14 Septembre, 1867.



COURSE DE LA CAVALERIE.

LES Courses de la cavalerie de Québec au-
ront lieu à la course St. Charles le 24 du cou-
rant sous le patronage du Colonel Forsyth et
des officiers de l'escadron:

Major W. W. SCOTT,

Président.

THOMAS LAMBERT.

Secrétaire-Trésorier.

Québec, 14 Sept. 1867.

Situation Demandé.

Une JEUNE FILLE qui a fait un cours
d'étude complet, et qui peut enseigner avec
avantage l'anglais et le piano, se relie l'orgue
dans une église, désire se placer dans un éta-
blissement ou dans une famille pour enseigner
ces sciences.



LES PROPRIÉTAIRES

DE

LA SANGSUE

viennent de faire l'acquisition d'un
assortiment de TYPES des dessins les
plus purs et les plus nouveaux, et ils
solicite respectueusement les com-
mandes de leurs amis et du public en
général. Ils exécuteront à des con-
ditions libérales les impressions ci-
dessus énumérées

PAMPHLETS.

BLANCS DE TOUTES SORTES.

TETE DE COMPTE.

FACTURES DE COMMERCE,

LETTRES DE FAIRE PART,

CONNAISSEMENTS,

CARTES DE LUXE

CARTES VISTE

CARTES D'AFFAIRES.

LETTRES FUNÉRAIRES

BLANCS DE BILLET,

CIRCULAIRES DE LUXE.

CIRCULAIRES ORDINAIRES.

PROGRAMMES.

etc. etc. etc.

Tout ordres exécutés sous le plus
court délai.

Bureau No. 7, rue Richelieu Fau-
bourg St. Jean.